

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/0060 – Etude géotechnique

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les devis reçus,

DÉCIDE :

De procéder à une étude géotechnique de sol Rue Saint Gilles dans le cadre de la construction d'une école pour un montant de 3 420.00 € T.T.C. par la Société Fondouest – 727 Rue du Pont Cé - BP 60229 50402 GRANVILLE CEDEX

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 7 juillet 2022.

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE